

Chèque de banque

Pour payer un achat d'un montant important (acquisition d'un bien immobilier, d'une voiture...), il est couramment demandé à l'acheteur de régler par «chèque de banque». C'est un chèque établi par une banque à la demande de son client. La banque bloque immédiatement la provision sur le compte de son client à hauteur du montant demandé. Celle-ci n'est plus disponible pour d'autres opérations (paiement par carte, par chèque, par virement ou prélèvement...). Le paiement du chèque est ainsi garanti : le bénéficiaire est assuré que le chèque ne sera pas rejeté pour défaut de provision. Sa validité est d'un an et huit jours, comme un chèque bancaire classique.

Filigrane visible par transparence

Pour l'émission d'un chèque de banque, les frais sont forfaitaires, quel que soit le montant du chèque émis, et, en moyenne, de l'ordre de 12 euros en 2014. Quelques banques ne facturent pas ce service. Et d'autres encore proposent la gratuité du premier chèque de banque émis au cours des 12 derniers mois, les suivants étant facturés. Les chèques de banque disposent d'un filigrane portant la

mention «chèque de banque» encadrée par deux serpentes et deux flammes, visible par transparence au dos du chèque. Si l'on vous remet en paiement un chèque de banque dont l'authenticité vous paraît douteuse, il est conseillé de contacter l'agence bancaire émettrice du chèque en appelant avec un numéro de téléphone que vous trouvez sur un annuaire ou sur le site internet de la banque. Evitez de téléphoner au numéro indiqué sur le chèque, qui pourrait être celui d'un complice d'une tentative d'escroquerie.

Un autre type de chèque, le chèque certifié, garantit également son paiement, mais sur une durée beaucoup plus courte. C'est un chèque émis par le client et validé par la signature de la banque portée sur le chèque. Celle-ci certifie ainsi que le compte a une provision suffisante pour couvrir le montant du chèque, pendant huit jours. Passé ce délai, la certification n'est plus valable et le chèque redevient un chèque normal.



lafinancepourtous
INNOVATEURS EN ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PÔLE